

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-15-10-2

Séance du vendredi 27 novembre 2009

SUBVENTION PLURIANNUELLE AU PROJET INTERREG "PHAENOVUM" (2009-2011) - SIGNATURE DE LA CONVENTION INTERREG IV-A

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2009-12-10-3 de la Commission Permanente du 25 septembre 2009, relative au projet Interreg IV-A "Phaenovum – Réseau trinational d'élèves chercheurs des Trois-Pays"
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

autorise le Président à signer la convention partenariale relative au projet Interreg IV-A "Phaenovum – Réseau trinational d'élèves chercheurs des Trois-Pays", sans incidence sur le montant de la participation départementale, lequel a préalablement été fixé à 40 000 €, sur 3 ans, par délibération de la Commission Permanente n°CP-2009-12-10-3 du 25 septembre 2009.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions